

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.013

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 décembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

Le 28 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
Mme DUMAS représentée par M. DENIS
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

1 NE PREND PAS PART AU VOTE

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Organisation d’une étape du Tour de France à la voile en 2010

RAPPORTEUR : Monsieur LABIA

VOTE : UNANIMITÉ

Une étape du Tour de France à la Voile se déroulera à Royan du 15 au 16 juillet 2010.

La société Editions Larivière, organisatrice de cette compétition, a proposé à la ville de Royan, à la Régie du Port de Royan et à l'association Société des Régates de Royan, la conclusion d'une convention de partenariat afin de régler les modalités de publicité et d'organisation de cette manifestation.

Au terme de cette convention, la ville s'engage à verser une contribution de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et à prendre en charge les prestations logistiques et techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Royan, la Régie du Port de Royan, l'association Société des Régates de Royan et la société Editions Larivière, pour l'organisation d'une étape du Tour de France à la Voile du 15 au 16 juillet 2010,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la convention à intervenir,
- d'imputer la dépense de 25 000 € HT sur le budget de l'année en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 janvier 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD

**CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE
DU TOUR DE FRANCE À LA VOILE 2010
A ROYAN**

Cette convention a pour objet l'organisation de l'étape de l'événement «Tour de France à la Voile» à **Royan** en 2010.

Entre les soussignés :

La société des EDITIONS LARIVIERE, propriétaire de la marque et organisatrice de l'événement «Tour de France à la Voile», ayant son siège au 12, Rue Mozart – 92110 CLICHY, immatriculée au RCS sous le numéro RCS Nanterre B 572 071 884, représentée par Monsieur Pascal AUBERTY, Directeur Larivière Organisation,

Ci-après désignée «LES EDITIONS LARIVIERE»

ET

d'une part,

- **La Commune de Royan**, située 80, Avenue Pontailac - 17200 ROYAN, représentée par Monsieur **Didier QUENTIN**, en sa qualité de Maire de Royan,

Ci-après désignée « LA VILLE »

- **La Régie du Port de Royan**, située 1 Quai de la Vieille Jetée, 17200 ROYAN, représentée par

Ci-après désignée « LA REGIE DU PORT »

- **La Société des Régates de Royan**, située espace nautique, port de plaisance, 17200 ROYAN, représentée par Monsieur **Jean-Bernard PRUDENCIO**, en qualité de Président,

Ci-après désignées « LES REGATES DE ROYAN »

d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

EDITIONS LARIVIERE, Société par Actions simplifiée au capital de 3 200 000 Euros - R.C.S. NANTERRE B 572 071 884
12, RUE MOZART – 92587 CLICHY CEDEX – TÉL. : 01 41 40 32 32 - FAX : 01 41 40 32 55

ARTICLE 1 : **OBJET**

La présente convention définit ci-dessous les principes de collaboration entre LES EDITIONS LARIVIERE, organisatrices et responsables de l'événement «Tour de France à la Voile» et LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN en leur qualité de partenaires de cette manifestation.

LES EDITIONS LARIVIERE s'engagent à inscrire, dès la signature de la présente convention, l'étape dans son parcours 2010.

LES EDITIONS LARIVIERE assureront les prestations techniques et mettront en place les moyens nécessaires tels qu'ils sont listés dans la présente convention.

LA VILLE règlera les droits d'entrée et assurera les prestations techniques, telles qu'elles sont listées dans la présente convention.

LA REGIE DU PORT assurera les prestations techniques liées à l'occupation des espaces sous sa gestion selon les modalités définies à l'article 3. A.

LES REGATES DE ROYAN assureront les prestations techniques liées à la communication et à l'animation selon les modalités définies à l'article 3.B.

Les obligations de l'une et l'autre sont reprises, selon le cahier des charges ville étape 2010 remis à LA VILLE, dans les articles qui suivent.

ARTICLE 2 : **DUREE ET PERIODE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin à l'issue de l'événement et après paiement de toutes les sommes dues par la VILLE

Le programme de l'étape 2009 e suivant :

- **Montage des villages le mercredi 14 juillet (après le feu d'artifice)**
- **Ouverture des Villages Officiel et Animation le jeudi 15 juillet,**
- **Arrivée des voiliers le jeudi 15 juillet dans la journée, suivant la météo,**
- **Parcours en rade le vendredi 16 juillet dans la matinée, suivant météo,**
- **Remise des Prix le vendredi 16 juillet en fin d'après-midi,**
- **Grutage des voiliers le vendredi 16 juillet,**
- **Démontage des villages le vendredi 16 juillet en soirée.**

Planning d'arrivée des équipes du Tour de France à la Voile :

- **L'équipe avant-courrier/régie : le mardi 13 juillet au soir,**
- **L'ensemble des équipes d'organisation : le mercredi 14 juillet au soir.**

La flotte des voiliers et les villages seront positionnés sur les espaces suivants :

- **La flotte des voiliers : Pannes D et E du nouveau port,**
- **Le Village Officiel : Digue Est,**
- **Le Village Animation : Plage de la Grande Conche,**
- **Le Village Assistance : Stade Raymond Matet,**
- **Le parking officiel organisation : parking dos au VO,**
- **Le parking équipages : Parking du Casino,**
- **Zone technique : zone de carénage**

A.L.
A.P.
M.M.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE

A. PRESTATIONS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES

LA VILLE, LA REGIE DU PORT et LES REGATES DE ROYAN s'engagent à prendre en charge les prestations logistiques et techniques telles qu'elles sont définies dans le cahier des charges techniques.

PONTON

LA REGIE DU PORT accueillera gratuitement la flotte ainsi que les bateaux accompagnateurs sur un ponton réservé, situé **pannes D et E du nouveau Port**. Ce ponton sera alimenté en eau et électricité, éclairé la nuit, et muni d'un barriérage pour filtrer le public. Le filtrage sera effectué par LES REGATES DE ROYAN en fonction des horaires de course.

Ce ponton ou ce quai permettra un accueil regroupé de la flotte et exclusif de toute autre embarcation n'appartenant pas à la course ; les voiliers seront amarrés de préférence perpendiculairement à ce quai.

En fonction de leur tirant d'eau ou de leurs dimensions, certains bateaux accompagnateurs pourront être positionnés sur d'autres pontons, le cas échéant.

MANUTENTION

LA REGIE DU PORT mettra gratuitement à disposition des EDITIONS LARIVIERE un moyen de mise à l'eau et de sortie des vedettes d'accompagnement et éventuellement des voiliers d'animation (la charge en reviendra aux REGATES DE ROYAN).

LA REGIE DU PORT mettra gratuitement à disposition des EDITIONS LARIVIERE une grue et son technicien pour la sortie des Farr 30 lors des opérations de dématage et en cas d'avarie d'un bateau du Tour de France à la Voile pendant toute la durée de l'étape (la charge en reviendra aux REGATES DE ROYAN).

VILLAGE OFFICIEL

LA REGIE DU PORT réservera un lieu d'implantation pour le Village Officiel d'environ 1.500 m², avec les moyens électriques amont (point de raccordement sur le village) prévus au cahier des charges, deux lignes ADSL pour le PC communication et le PC organisation, un dispositif de propreté, et un point d'eau.

VILLAGE ANIMATION

LA REGIE DU PORT réservera un lieu d'implantation pour le Village Animation et ses animations d'environ 2.000 m², avec un point d'eau, un dispositif de propreté (containers vidés chaque soir), et les moyens électriques amonts (point de raccordement sur le village) prévus au cahier des charges. Les moyens de distribution électrique sont directement pris en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

Cette implantation sera à proximité du Village Officiel et des voiliers.

LES EDITIONS LARIVIERE se réservent le droit de déterminer l'emplacement des exposants de LA VILLE et de refuser l'accès en cas de concurrence directe avec un partenaire de l'organisation du Tour de France à la Voile.

A.L.

  

LA VILLE s'engage à autoriser les ventes au déballage et les débits de boisson présents sur le Village Animation dans le respect de la réglementation nationale en vigueur.

LA VILLE s'engage à autoriser le passage de l'éventuelle caravane promotionnelle du Tour de France à la Voile comprenant un véhicule d'annonce de l'événement (sonorisation et distribution de programmes avant l'ouverture des villages et pendant la durée de l'étape) et les éventuels véhicules promotionnels des partenaires de l'événement.

PARKING OFFICIEL ET PARKING COUREURS

LA VILLE réservera un emplacement pour le parking officiel et le parking coureurs, d'environ 40 places chacun et organisera le contrôle d'accès sur ces parkings. Ces parkings seront respectivement situés **Digue Est et Parking du Casino**. Ces parkings seront dotés des barrières mises en place par la VILLE.

VILLAGE ASSISTANCE

LA VILLE réservera un lieu d'implantation clos (barriérage de type Vauban assuré par la VILLE) d'environ 2.500 m² pour le Village Assistance avec 5 points d'eau et 1 système d'évacuation des eaux usées et de propreté, 12 douches et 6 toilettes (avec nettoyages journaliers), à proximité des villages ; cet espace sera, dans la mesure du possible, en bitume, gazon ou gravillon. Les installations et consommations électriques sont à la charge des EDITIONS LARIVIERE.

PREPARATION DES ESPACES

LA VILLE prendra toutes les dispositions (arrêtés municipaux, information du public, moyens d'enlèvement des véhicules...) nécessaires pour libérer à temps les espaces listés ci-dessus.

LA VILLE assurera un barriérage des zones réservées au moins 24 heures avant l'arrivée du Tour de France à la Voile.

LA VILLE garantit aux EDITIONS LARIVIERE la meilleure collaboration des services municipaux pour la préparation des opérations de montage et de démontage des villages effectuées par LES EDITIONS LARIVIERE.

LA VILLE organisera une surveillance générale de la manifestation pendant la durée de l'étape (y compris en phases de montage et de démontage) et sollicitera à cet effet les services de la police municipale, de la police nationale et/ou de la gendarmerie.

LA VILLE assurera la propreté des zones concernées avant l'arrivée du Tour de France à la Voile. LA VILLE assure aux EDITIONS LARIVIERE qu'aucun forain n'obtiendra une autorisation en annexe sur les emplacements réservés au Tour de France à la Voile.

LA VILLE déterminera un responsable technique de l'opération qui sera joignable à tout moment pendant l'étape.

A. L.







B. COMMUNICATION, AFFICHAGE, PROGRAMME, SIGNALÉTIQUE

COMMUNICATION

LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN soutiendront, par tous les moyens qui leur sont propres ou auxquels elles peuvent avoir accès (office de tourisme, commerçants...), l'action de communication des EDITIONS LARIVIERE concernant le Tour de France à la Voile.

LA VILLE donne son accord pour que les collectivités partenaires éventuellement impliquées dans le financement de l'étape (Conseil Général, Conseil Régional) aient accès aux mêmes supports de visibilité et de promotion qu'elle.

LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN sont chargées, dès l'annonce officielle du parcours, d'annoncer localement l'étape du Tour de France à la Voile dans les médias locaux et les organismes municipaux et privés (mairie, office du tourisme, port, capitainerie, clubs de voile, hôtels, associations concernées...).

LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN annonceront l'étape du Tour de France à la Voile, par une annonce en presse locale, 8 jours avant l'arrivée de l'événement, puis la veille de l'ouverture du village :

- la programmation de la course, des villages, des animations,
- les emplacements et situation des bateaux et villages,
- les points de vue pour voir les bateaux en mer,
- le plan de circulation si nécessaire.

LA VILLE favorisera la venue, en concertation avec LES EDITIONS LARIVIERE, d'animations locales sur le Village du Tour de France à la Voile.

LA VILLE recevra les équipages à l'occasion d'un dîner ou d'un cocktail pendant l'étape.

AFFICHAGE

LES REGATES DE ROYAN, en collaboration étroite avec LES EDITIONS LARIVIERE, s'engage à annoncer l'étape par la pose des affiches et affichettes personnalisées (repiquage mentionnant les dates, lieux, logos villes et autres partenaires locaux) fournies par LES EDITIONS LARIVIERE et l'élaboration d'un programme de l'étape.

LA VILLE fournira au plus tard le 1^{er} avril les éléments nécessaires, sous le format requis, à l'élaboration des affiches.

LES REGATES DE ROYAN mettront en place les affiches personnalisées type Atribus (175x118,5 cm) fournies par LES EDITIONS LARIVIERE dans les délais prévus par le cahier des charges 5 jours avant l'arrivée du Tour de France à la Voile et pendant les 2 jours de l'étape sous réserve d'une nombre de faces mises à disposition par la ville de Royan.

LES REGATES DE ROYAN mettront en place les affichettes personnalisées (40x60 cm) fournies par LES EDITIONS LARIVIERE 15 jours avant l'ouverture du village du Tour de France à la Voile (Mairie, office du tourisme, commerçants, port...).

LES REGATES DE ROYAN mettront en place un programme de l'étape (2 à 4 pages) et assurera sa diffusion à l'avance en quantité suffisante auprès de la population et des commerçants.

A.L.
M. J. P.

SIGNALETIQUE

LA VILLE s'engage à émettre les autorisations nécessaires à la mise en place des différents support de communication posés par les EDITIONS LARIVIERE (panneaux type akilux, kakemonos, banderoles ...) sur son territoire.

LA VILLE s'engage à ne pas organiser, sauf accord des EDITIONS LARIVIERE, d'autres événements pendant la durée de l'étape et à réserver au Tour de France à la Voile l'exclusivité des supports d'affichage en ville réservées aux manifestations.

REMISE DES PRIX

LA VILLE participera, en coordination avec LES EDITIONS LARIVIERE, à l'organisation de la remise des prix ; elle fournira des lots pour les vainqueurs de l'étape de ralliement et des parcours en baie et/ou côtiers, un prix coup de cœur et dans la mesure du possible un lot pour chaque équipage et notamment les vainqueurs de chaque classement (général, amateur et étudiant). La remise des prix aura lieu sur le podium du Village Animation.

La liste des invités officiels de LA VILLE à la remise des prix devra être communiquée au plus tard 1 mois avant la date de l'étape

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES EDITIONS LARIVIERE

A. MOYENS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES

MOYENS NAUTIQUES ET COURSE

Les moyens nautiques et course (vedettes, bouées, carburant...) sont directement pris en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

VILLAGE OFFICIEL

La distribution électrique à partir des points de raccordement amont précisé sur le plan d'implantation est directement prise en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

VILLAGE ANIMATION

La distribution électrique à partir des points de raccordement amont précisé sur le plan d'implantation est directement prise en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

PARKING OFFICIEL ET PARKING COUREURS

Ces parkings seront dotés de la signalétique fournie par LES EDITIONS LARIVIERE.

VILLAGE ASSISTANCE

LES EDITIONS LARIVIERE mettront à disposition le personnel nécessaire pour assurer le gardiennage et la sécurité des sites.

HEBERGEMENT

L'ensemble de l'hébergement de l'équipe d'organisation est directement pris en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

A. L. ,
SP t mcy

B. COMMUNICATION, AFFICHAGE, PROGRAMME, SIGNALÉTIQUE

COMMUNICATION

LES EDITIONS LARIVIERE assureront la promotion de LA VILLE dans le dossier de presse précédant le début du Tour de France à la Voile (Juin).

LES EDITIONS LARIVIERE assureront la promotion de LA VILLE sur le site Internet du Tour de France à la Voile à la rubrique « Villes Etapes »

LES EDITIONS LARIVIERE assureront la promotion de LA VILLE sur le programme officiel du Tour de France à la Voile tiré à part dans le numéro de juillet de Voile Magazine.

LES EDITIONS LARIVIERE mettent à disposition de LA VILLE une tente sur le village Animation pendant l'étape et destinée à sa communication (décoration à la charge de LA VILLE).

LES EDITIONS LARIVIERE recevront à déjeuner sur le Village Officiel le premier jour de l'étape une quinzaine de personnes parmi les principaux élus et personnalités de LA VILLE ; les frais réceptifs sont à la charge des EDITIONS LARIVIERE; la liste des invités devra être communiquée au plus tard 1 mois avant la date de l'étape.

LES EDITIONS LARIVIERE offrent à LA VILLE la possibilité d'organiser sur le Village Officiel une ou plusieurs opérations de Relations Publiques pour ses invités, les frais réceptifs étant à la charge de LA VILLE.

LES EDITIONS LARIVIERE gèrent les accréditations des journalistes régionaux et leurs embarquements pour suivre la course.

LES EDITIONS LARIVIERE proposeront à LA VILLE de bénéficier gratuitement des prises de vues aériennes réalisées à l'occasion de l'étape en contrepartie de la mise à disposition par LA VILLE d'un hélicoptère.

AFFICHAGE

Les affiches et affichettes personnalisées par ville (3 logos distincts maximum) sont fournies par LES EDITIONS LARIVIERE

SIGNALÉTIQUE

La fourniture, la pose et la dépose des éléments de signalétique et des fléchages seront faites par l'équipe de promotion du Tour de France à la Voile, en collaboration avec LA VILLE qui s'engage à autoriser sans réserves ce dispositif de promotion.

C.

D. OBLIGATIONS DES EDITIONS LARIVIERE

LES EDITIONS LARIVIERE sont responsables de la gestion sportive de l'événement : déclaration de la manifestation nautique auprès des Affaires Maritimes, comité de course, jauge et jury pour les régates, liaisons radio VHF, établissement des classements.

LES EDITIONS LARIVIERE s'engagent, en fonction des conditions météorologiques, à mettre tout en œuvre pour assurer le montage des villages animation, officiel et assistance et leur bon fonctionnement durant la durée de l'étape.

LES EDITIONS LARIVIERE seront responsables de la couverture médiatique internationale, nationale et régionale de l'opération.

7

A. de.
D
J. M. H.

LES EDITIONS LARIVIERE feront mention de LA VILLE dans le cadre des communiqués sur les villes étapes du Tour de France à la Voile.

L'équipe d'organisation du Tour de France à la Voile tiendra régulièrement informée LA VILLE de l'avancement de ses projets. Les informations relatives au planning d'implantation du Village, le programme de la manifestation et le plan de masse avec les emplacements des différentes unités seront communiqués à LA VILLE au fur et à mesure de l'avancement de la préparation.

LES EDITIONS LARIVIERE communiqueront régulièrement le nom des partenaires engagés afin que LA VILLE ne s'associe pas avec des partenaires et sociétés concurrentes.

ARTICLE 5 : EXCLUSIVITE DES PARTENAIRES

LA VILLE s'engage à informer régulièrement LES EDITIONS LARIVIERE du nom de ses partenaires contractualisés pour l'événement.

LES EDITIONS LARIVIERE peuvent être amenées à refuser tout partenaire rentrant en concurrence directe avec les partenaires de l'organisation.

ARTICLE 6 : PRÉPARATION

Une ou plusieurs réunions avec l'équipe d'organisation du Tour de France à la Voile seront organisées pour prévoir précisément les modalités d'accueil. L'équipe d'organisation du Tour de France à la Voile tiendra régulièrement informée LA VILLE de l'avancement de ses projets et élaborera avec les services compétents un programme de préparation commun qui comprendra notamment :

- une réunion avec tous les interlocuteurs techniques en mars / avril,
- le retour validé par LA VILLE du plan des implantations au plus tard le 1er mai.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

Hors cas de force majeure, le présent contrat pourra être résilié de plein droit en cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations. Cette résiliation deviendra effective 15 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs, à moins que dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

ARTICLE 8 : ANNULATION DE L'ETAPE

Les parties au présent contrat conviennent de ce que les conditions météorologiques peuvent imposer aux EDITIONS LARIVIERE de suspendre ou d'annuler une ou plusieurs étapes du Tour de France à la Voile.

En effet, sur ordre de la Préfecture et après publication d'un B.M.S. tout départ de course est interdit.

En conséquence, une telle suspension ou annulation ne saurait être considérée comme une inexécution fautive des EDITIONS LARIVIERE.

En toute hypothèse et sauf avis technique contraire (force du vent pour les chapiteaux, tentes et structures, inondations et autres éléments naturels) ou blocage du port à la suite de mouvements sociaux, l'ensemble du dispositif des différents villages liés au Tour de France à la Voile sera installé.

La réalisation de cette prestation entraînera le paiement de la contrepartie financière prévue au présent contrat.

A.L.

8

DP P M44

ARTICLE 9 : CONTREPARTIE FINANCIERE

LA VILLE s'engage à verser aux EDITIONS LARIVIERE une contribution générale correspondant aux prestations de service décrites dans la présente convention pour montant de **29.900€ TTC (25.000€ HT)** et à prendre en charge les prestations logistiques et techniques telles qu'elles sont définies dans la présente convention.

LES REGATES DE ROYAN solliciteront le Conseil Général de Charente Maritime et le Conseil Régional de Poitou Charentes pour obtenir la somme de 29.900€ TTC complémentaires. Sous réserve de l'obtention de ces subventions et déduction faite du montant de ses frais techniques évalués 15 000€ TTC, les Régates de Royan s'engagent à reverser l'excédent aux Editions Larivière.

LA VILLE s'engage à transmettre aux EDITIONS LARIVIERE la copie du procès verbal de délibération du conseil municipal antérieur à la signature de la présente convention autorisant le versement de la contribution décrite ci-dessus.

La contribution de LA VILLE sera versée selon l'échéancier suivant :

- 14.950€ TTC (12.500€ HT) à la signature de la convention,
- 14.950€ TTC (12.500€ HT) au 1^{er} juin 2010

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera du ressort de la juridiction compétente.

Fait en 4 exemplaire originaux à Clichy, le 26 novembre 2009.

Pour LA VILLE
Didier QUENTIN
Maire

Pour les EDITIONS LARIVIERE
Pascal AUBERTY
Directeur LARIVIERE ORGANISATION



Mr Pascal AUBERTY
Directeur Larivière Organisation
12 rue Mozart
82587 Elichy Cedex
Tel 01 41 40 32 19 - Fax: 01 41 40 32 51

Pour LA REGIE DU PORT

Pour LES REGATES DE ROYAN
Jean-Bernard PRUDENCIO
Président